

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-7-2-1

Séance du vendredi 7 juillet 2017

AVENANT TECHNIQUE N°3 AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS : M. TRIMAILLE, HEMEDINGER

EXCUSES :

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2013-11-2-8 du 12 décembre 2013 relative au Plan Local de Revitalisation du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU le Plan Local de Revitalisation signé le 20 décembre 2013, l'avenant n° 1 signé le 3 septembre 2015, l'avenant n° 2 signé le 19 mai 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant technique n°3, joint à la présente délibération, qui porte sur le redéploiement d'opérations et de crédits FRED :

d'une part, la réaffectation des reliquats du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) des actions achevées :

- action 3 – phase 2 « aménagement de la ZA de la Passerelle 2 à Ensisheim, soit 7 848 € ;
- action 5 – phase 2 « Promotion du territoire », soit 1 362 €.

d'autre part, le transfert des fonds de subvention FRED accordés initialement pour les actions inscrites à l'avenant technique n°2 du PLR non engagées ou annulées suivantes :

- action 1 – phase 3 « Poursuite des travaux de viabilisation et aménagement des accès aux parcelles de 6,65 ha » soit 24 750 € ;
- action 3 – phase 1 « Etude pour l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire », soit 2 045 € ;
- action 3 – phase 6 « Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest », soit 2 272 €.

- Donne son accord pour une prorogation du Contrat PLR du Haut-Rhin des deux ans maximums autorisés soit jusqu'au 19 décembre 2018 ;
- Prend acte du fait que ce PLR a déjà fait l'objet d'une inscription dans le Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019, signé le 10 février 2015, que la participation du Département du Haut-Rhin est conditionnée à la présentation par le maître d'ouvrage d'une demande de subvention, à sa conformité aux règlements d'intervention en vigueur à la date du dépôt du dossier, au vote des crédits dans les budgets correspondants et nécessitera une délibération spécifique de la Commission Permanente ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant technique n°3 au Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

M. Habig ne participe pas au vote